

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 23 février 2016 Par suite d'une convocation en date du 5 février 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 23 février 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14 En exercice : 14 Présents : 14 Votants : 14 Délibération n°D_2016_02_23_10</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander des subventions pour la réhabilitation du parvis de l'église

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en prolongement de l'aménagement de la montée de Montmartre qui, désormais, sera baptisée la montée de Saint Loup, le Saint de la paroisse, et afin de donner une âme à la place de l'église, il y a lieu de réhabiliter le parvis de l'église et de finaliser la montée par la mise en place de pavés en granit sur une surface de plus de 600m², et, autres matériaux pour finaliser cet aménagement.

Afin de mettre en action ce dossier, il convient de procéder à des demandes de subventions au Conseil Départemental, fonds d'Etat avec les élus et tout autre organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à procéder à des demandes de subventions,
- à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement des dossiers.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 25/02/2016</p> <p>Et de la publication le : 25/02/2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 25 février 2016</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---


